

pour continuer cette pieuse affection. Passant, ne t'amuse pas tant à regarder le tombeau, que tu oublies ta condition mortelle et d'envoyer tes vœux au ciel pour le salut de ceux qui sont allez devant toy, et que tu suivras aussi tost que l'heure sonnera en l'horloge de la divine providence. »

Elle fit son testament<sup>1</sup> le 24 décembre 1627. Après diverses considérations pieuses et ayant rappelé la mémoire de Balthazard, dont le trépas lui a été si sensible qu'elle s'est résolue à ne plus penser qu'à la mort, elle prie que son âme étant séparée de son corps, on demande à la R. M. abbesse de Sainte-Glaire que suivant sa promesse et par aumône, on lui donne un habit et le moindre qui soit au couvent, avec la barbette et une corde, pour en revêtir, quoique indigne, son pauvre corps, qui sera mis en un cercueil de bois, et déposé dans l'église Sainte-Glaire, en la chapelle que fit M. de Yillars, sous le vocable de saint Hiérosme et sainte Madeleine. Elle désire que le nom de fondatrice et mère spirituelle, dont elle a été honorée par les religieuses, passe à ses filles Léonore de Chapponay et Glaire de Loras. Elle donne entre autre legs 300 livres à l'aumône générale.

Suivant en cela les intentions de B. de Villars, elle divisa ses biens en trois parts.

PREMIÈREMENT, celle des enfants de M. P. de Sève et de feu Hélène de Villars :

La maison et château de Laval<sup>2</sup>, noble en toute justice, es village de Marcy et Dardilly, Lentilly, Limonest, Charbonnière, et rentes nobles dues à Dardilly, Chapponost, Brignais et Saint-Genis-Laval<sup>3</sup>; la dite maison avec tous ses appartenances et dépendances : bois de haute-futaie, taillis, prés, terres et vignes, avec la grange d'Ornatil, celle de la ihuillière, grange neuve à Montchal, et une petite maison dans le château de Dardilly; toutes les dites granges garnies de bétail; le dit château de Laval tou\* meublé, ce dont il y a inventaire; *grevé d'une rente de 10 livres.*

<sup>1</sup> Arch. de M. Morin-Pons.

<sup>2</sup> La seigneurie de Laval acquise en 1725 par Jean Lacroix, trésorier de France, encore aujourd'hui possédée par un de ses descendants, M. Léon de Laval.

<sup>3</sup> Villages en Lyonnais.